

Les grands projets de PEFC pour 2013

Fin 2012, 245 millions d'hectares de forêts étaient certifiés PEFC dans le monde, 9 500 entreprises et organisations avaient mis en place la chaîne de contrôle PEFC. De 2007 à 2012, à l'échelle mondiale, la surface forestière certifiée PEFC a augmenté de 40%, et le nombre de certificats de chaîne de contrôle PEFC a été multiplié par quatre. Quels vont être les axes de développement du leader de la certification forestière en 2013 ?

Expansion des surfaces certifiées PEFC dans le monde

En 2012, la certification PEFC a poursuivi son développement international avec de nouveaux pays entrants. En plus de la Turquie, de la Hongrie et de la Bosnie-Herzégovine, plusieurs pays asiatiques comme l'Indonésie, le Myanmar et le Vietnam ont rejoint PEFC. Par ailleurs, des pays européens, notamment la Pologne et de l'Espagne ont accru leur surface de forêt certifiée PEFC (4 millions d'hectares pour la Pologne et 1,5 millions pour l'Espagne). Ces pays offrent d'ores et déjà de nouvelles perspectives d'approvisionnements en produits bois ou issus du bois certifiés PEFC.

En 2013, la certification PEFC va continuer de s'étendre en Europe (Montenegro), en Afrique (Cameroun, Ghana), comme en Asie (notamment en Chine, Malaisie, Vietnam, Indonésie). PEFC a d'ailleurs mis en place des programmes d'accompagnement pour ces pays entrants. Bien que PEFC se soit jusqu'à présent développé dans l'hémisphère Nord (Europe et Amérique du Nord), l'Amérique et l'Asie occupent une place de plus en plus importante dans le système. PEFC International s'est d'ailleurs doté d'un département en charge du développement. Des fonds spécifiques sont notamment alloués pour renforcer la présence de PEFC en Asie, dans le bassin du Congo et en Amérique du sud.

Développement de la certification PEFC en Asie

Depuis 2007, le PEFC Asia Promotions Initiative vise à développer la certification PEFC en Asie, notamment par des bureaux régionaux, des visites d'entreprises et des séminaires de sensibilisation. D'abord initiée en Chine et au Japon, son action s'étend à l'ensemble des pays voisins.

Parallèlement à l'entrée de grands pays forestiers asiatiques dans le système PEFC, la certification bénéficie d'une demande croissante sur ces marchés. Jacques Ducerf, PDG du Groupe Ducerf, soulignait en mars 2012, des débouchés croissants en Asie pour son groupe : « nous exportons 50% de notre production et même nos clients asiatiques nous demandent la certification PEFC ». Comme l'explique Stéphane Marchesi, secrétaire général de PEFC France, « PEFC France, de son côté, a clairement pris conscience de la nécessité d'accompagner les entreprises françaises dans leur activité d'exportation en Asie et construit actuellement un dispositif de soutien à ces entreprises, en lien avec PEFC International ».

Adaptation de PEFC au Règlement sur le bois de l'Union Européenne (RBUE)

Le RBUE, qui entrera en vigueur en mars 2013, interdira la mise sur le marché européen de bois et de produits dérivés du bois, issus d'une récolte illégale. Des procédures obligatoires pour minimiser le

risque de commerce de bois d'œuvre illégal au sein de l'Union Européenne vont être mises en place, sur le bois importé et produit localement.

Les entreprises certifiées PEFC seront en conformité avec ce nouveau règlement européen. Un groupe de travail multipartite de PEFC International a en effet révisé les règles de chaîne de contrôle PEFC pour les adapter au RBUE. Cette révision fait l'objet d'une consultation publique, ouverte jusqu'au 1er février 2013. La norme définitive devrait être approuvée puis entrer en application pour le 12 mars 2013.

Renforcement des relations avec les parties prenantes

Le système PEFC repose, aussi bien au niveau international que local, dans l'implication de toutes les parties prenantes concernées par la gestion durable de la forêt. Deux organes suivant cette logique de concertation et d'échange avec les acteurs de la forêt vont poursuivre leurs activités en 2013 : le Groupe

international des parties prenantes (« International Stakeholder Membership ») et le « PEFC Collaboration Fund ».

- Au sein du Groupe international des parties prenantes, toute entité (entreprise, organisation ou association) ayant une activité dans au moins deux pays, ou repertoriée en tant qu'organisation internationale, peut présenter sa candidature. Fin 2012, ce groupe comptait 15 membres issus du bâtiment, de la papeterie, des travaux forestiers, de la gestion des forêts tropicales, ou encore d'associations environnementales. Les acteurs de l'emballage Smurfit Kappa et MeadWestvaco ont rejoint ce groupe en novembre 2012, qui va s'enrichir de nouveaux membres en 2013.
- Depuis 2011, le PEFC Collaboration Fund soutient chaque année des projets visant à faire progresser la gestion durable des forêts. En 2013, plus de 200 000 euros seront ainsi alloués à une dizaine de projets de recherche, de sensibilisation ou de partenariats, portés par des organisations publiques ou privées.

(Source : news letter PEFC France 31 janvier 2013)



Charte environnementale Le Commerce du Bois